

# Programme du Master en criminologie adapté en fonction des profils

---

Les programmes annuels sont déterminés en fonction des profils des étudiants. Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, ce document reprend les programmes destinés aux différents profils. Merci de vous référer à la section qui vous concerne.

Ces programmes ne tiennent pas compte des éventuels crédits résiduels de bachelier.

Après avoir pris connaissance du présent document, les étudiants ayant des questions concernant leur programme peuvent contacter le secrétariat à l'adresse [ma-criminologie@ulb.be](mailto:ma-criminologie@ulb.be).

## I. Etudiants "PAD 5"

### A. Profil concerné

Les étudiants classifiés "PAD 5" sont les suivants :

- Titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'Union européenne
- Admis sur base d'une valorisation des acquis d'expérience
- Titulaires d'un des diplômes de type court obtenu au sein de la Communauté française de Belgique suivants :
  - o Bachelier en communication
  - o Bachelier : conseiller social
  - o Bachelier en écologie sociale
  - o Bachelier en gestion des ressources humaines
  - o Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
  - o Bachelier de spécialisation en santé communautaire
  - o Bachelier de spécialisation en santé mentale et psychiatrie

### B. Programme du master en criminologie

Le programme de master en criminologie adapté pour les étudiants dits "PAD 5" est composé de 150 crédits (incluant un programme complémentaire de 30 crédits). L'étudiant obtient généralement le diplôme de Master en criminologie à l'issue de trois années académiques.

Première année - 60 ECTS
<b>Programme complémentaire (30 crédits) :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. CRIM-C-201 : Introduction à la criminologie générale</li><li>2. CRIM-C-203 : Délinquances juvéniles</li><li>3. DROI-C-201 : Droit pénal général</li><li>4. HIST-C-1001 : Histoire de la Belgique contemporaine</li><li>5. PSYC-E-1004 : Psychologie sociale I</li><li>6. SOCA-C-1001 : Sociologie</li></ol>
<b>Cours de bloc 1 (30 crédits) :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>7. CRIM-C-404 : Méthodologie de la criminologie (approche qualitative)</li><li>8. CRIM-C-406 : Théories criminologiques sociologiques</li><li>9. CRIM-C-407 : Théories criminologiques cliniques</li><li>10. CRIM-C-412 : Approche interdisciplinaire de l'aide et de la protection de la jeunesse</li></ol>

11. CRIM-C-525 : Déviance économique et politique 12. DROI-C-2006 : Procédure pénale
<b>Deuxième année - 60 ECTS</b>
<b>Cours résiduels de bloc 1 (30 crédits) :</b> 1. CRIM-C-413 : Méthodologie de la criminologie (approche quantitative) 2. CRIM-C-414 : Politiques pénales 3. CRIM-C-408 : Psychopathologie et délinquance 4. CRIM-C-403 : Police (Théories et institutions) 5. CRIM-C-415 : Ville, prévention et sécurité 6. CRIM-C-402 : Pénologie
<b>Cours de bloc 2 (30 crédits) :</b> 7. CRIM-C-527 : Justice restauratrice 8. CRIM-C-515 : Approches intersectionnelles de la déviance 9. CRIM-C-516 : Criminologie clinique et traitement de la délinquance 10. CRIM-C-520 : Politiques et pratiques de traitement de la délinquance juvénile 11. CRIM-C-521 : Politiques et pratiques de la peine 12. CRIM-C-524 : Politiques et pratiques de la police
<b>Troisième année - 30 ECTS</b>
<b>Cours résiduels de bloc 2 (30 crédits) :</b> 1. 2 cours à option (dont au moins un dans la liste 1) 2. TFE (recherche ou stage) et terrains criminologiques

Dans les jours suivant la finalisation du processus d’inscription, le candidat trouvera son programme annuel (PAE) dans le [portail MONULB](#) (section Mes études > Mes notes).

Sur demande adressée au secrétariat, les étudiants peuvent suivre le cours CRIMC3001 “Inleiding tot de criminologie” (donné en néerlandais) à la place du cours CRIM-C-201 “Introduction à la criminologie générale”.

Les étudiants peuvent solliciter une augmentation des PAE annuels pour obtenir leur diplôme de master en deux ans. Les étudiants ont ainsi la possibilité d’inscrire jusqu’à 75 crédits à leur programme annuel dès le bloc 1. La demande doit être introduite, pour le 31 octobre au plus tard, par le biais d’un formulaire de “Demande d’ajout d’unités d’enseignement au PAE” disponible, à la rentrée académique et une fois leur inscription finalisée, sur leur [Espace personnel](#) (accessible via le site internet de la Faculté).

## II. Etudiants “PAD 6”

### I. Profil concerné

Les étudiants classifiés “PAD 6” sont les étudiants titulaires d’un des diplômes de type court obtenu au sein de la Communauté française de Belgique suivants :

- Bachelier en soins infirmiers ;
- Bachelier : infirmier responsable de soins généraux ;
- Bachelier en soins infirmiers pour titulaires du brevet d’infirmier hospitalier.

### II. Programme du master en criminologie

Le programme de master en criminologie adapté pour les étudiants dits “PAD 6” est composé de 165 crédits (incluant un programme complémentaire de 45 crédits). Ce programme est réparti sur trois années académiques.

<b>Première année - 60 ECTS</b>
<p><b>Programme complémentaire (45 crédits) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CRIM-C-201 : Introduction à la criminologie générale</li> <li>2. CRIM-C-203 : Délinquances juvéniles</li> <li>3. DROI-C-201 : Droit pénal général</li> <li>4. HIST-C-1001 : Histoire de la Belgique contemporaine</li> <li>5. PSYC-E-1004 : Psychologie sociale I</li> <li>6. SOCA-C-1001 : Sociologie</li> <li>7. PHIL-C-1001 : Philosophie</li> <li>8. PSYC-E-1001 : Psychologie clinique I</li> <li>9. DROI-D-103 : Introduction au droit, y compris les aspects sociologiques du droit</li> </ol>
<p><b>Cours de bloc 1 (15 crédits) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10. CRIM-C-404 : Méthodologie de la criminologie (approche qualitative)</li> <li>11. CRIM-C-406 : Théories criminologiques sociologiques</li> <li>12. CRIM-C-407 : Théories criminologiques cliniques</li> </ol>
<b>Deuxième année - 60 ECTS</b>
<p><b>Cours résiduels de bloc 1 (45 crédits) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CRIM-C-412 : Approche interdisciplinaire de l'aide et de la protection de la jeunesse</li> <li>2. CRIM-C-525 : Déviance économique et politique</li> <li>3. DROI-C-2006 : Procédure pénale</li> <li>4. CRIM-C-413 : Méthodologie de la criminologie (approche quantitative)</li> <li>5. CRIM-C-414 : Politiques pénales</li> <li>6. CRIM-C-408 : Psychopathologie et délinquance</li> <li>7. CRIM-C-403 : Police (Théories et institutions)</li> <li>8. CRIM-C-415 : Ville, prévention et sécurité</li> <li>9. CRIM-C-402 : Pénologie</li> </ol>
<p><b>Cours de bloc 2 (15 crédits) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10. CRIM-C-527 : Justice restauratrice</li> <li>11. CRIM-C-515 : Approches intersectionnelles de la déviance</li> <li>12. CRIM-C-520 : Politiques et pratiques de traitement de la délinquance juvénile</li> </ol>
<b>Troisième année - 45 ECTS</b>
<p><b>Cours résiduels de bloc 2 (45 crédits) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CRIM-C-521 : Politiques et pratiques de la peine</li> <li>2. CRIM-C-516 : Criminologie clinique et traitement de la délinquance</li> <li>3. CRIM-C-524 : Politiques et pratiques de la police</li> <li>4. 2 cours à option (dont au moins un dans la liste 1)</li> <li>5. TFE (recherche ou stage) et terrains criminologiques</li> </ol>

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera son programme annuel (PAE) dans le [portail MONULB](#) (section Mes études > Mes notes).

Sur demande adressée au secrétariat, les étudiants peuvent suivre le cours CRIMC3001 "Inleiding tot de criminologie" (donné en néerlandais) à la place du cours CRIM-C-201 "Introduction à la criminologie générale".

### III. Etudiants "PC"

Tous les autres étudiants (qui ne sont ni PAD5 ni PAD6) se voient attribuer le même programme, composé de 135 crédits (dont 15 crédits complémentaires imposés). Ce programme est classiquement suivi en deux ans avec une première année à 60 crédits et une deuxième année de 75 crédits.

En fonction de son parcours, le candidat pourra bénéficier d'une valorisation de certains cours et être dispensé d'une partie des crédits complémentaires. Cela concerne principalement les étudiants ayant suivi une mineure en criminologie ou un bachelier en droit. La constitution du programme se fait toujours dans l'ordre indiqué, en complétant le programme jusqu'à atteindre le maximum de crédits autorisés pour l'année concernée.

<b>Première année - 60 ECTS</b>
<p><b>Programme complémentaire</b> - Par défaut 15 crédits, sauf si l'étudiant obtient une dispense (partielle) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CRIM-C-201 : Introduction à la criminologie générale</li> <li>2. CRIM-C-203 : Délinquances juvéniles</li> <li>3. DROI-C-201 : Droit pénal général</li> </ol>
<p><b>Cours de bloc 1 (45 à 60 crédits) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. CRIM-C-404 : Méthodologie de la criminologie (approche qualitative)</li> <li>5. CRIM-C-406 : Théories criminologiques sociologiques</li> <li>6. CRIM-C-407 : Théories criminologiques cliniques</li> <li>7. CRIM-C-412 : Approche interdisciplinaire de l'aide et de la protection de la jeunesse</li> <li>8. CRIM-C-525 : Déviance économique et politique</li> <li>9. DROI-C-2006 : Procédure pénale</li> <li>10. CRIM-C-413 : Méthodologie de la criminologie (approche quantitative)</li> <li>11. CRIM-C-414 : Politiques pénales</li> <li>12. CRIM-C-408 : Psychopathologie et délinquance</li> </ol> <p><u>Si les 60 crédits ne sont pas atteints (parce que l'étudiant est dispensé d'une partie du programme complémentaire):</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>13. CRIM-C-403 : Police (Théories et institutions)</li> <li>14. CRIM-C-415 : Ville, prévention et sécurité</li> <li>15. CRIM-C-402 : Pénologie</li> </ol>
<b>Deuxième année - 60 à 75 ECTS</b>
<p><b>Cours résiduels de bloc 1 (0 à 15 crédits s'ils n'ont pas été suivis l'année précédente) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. CRIM-C-403 : Police (Théories et institutions)</li> <li>2. CRIM-C-415 : Ville, prévention et sécurité</li> <li>3. CRIM-C-402 : Pénologie</li> </ol>
<p><b>Cours de bloc 2 (60 crédits) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. CRIM-C-527 : Justice restauratrice</li> <li>5. CRIM-C-515 : Approches intersectionnelles de la déviance</li> <li>6. CRIM-C-520 : Politiques et pratiques de traitement de la délinquance juvénile</li> <li>7. CRIM-C-521 : Politiques et pratiques de la peine</li> <li>8. CRIM-C-516 : Criminologie clinique et traitement de la délinquance</li> <li>9. CRIM-C-524 : Politiques et pratiques de la police</li> <li>10. 2 cours à option (dont au moins un dans la liste 1)</li> <li>11. TFE (recherche ou stage) et terrains criminologiques</li> </ol>

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera son programme annuel (PAE) dans le [portail MONULB](#) (section Mes études > Mes notes).

Sur demande adressée au secrétariat, les étudiants peuvent suivre le cours CRIMC3001 "Inleiding tot de criminologie" (donné en néerlandais) à la place du cours CRIM-C-201 "Introduction à la criminologie générale".

Les étudiants ont la possibilité, à hauteur de leur programme complémentaire, d'inscrire jusqu'à 75 crédits à leur programme annuel **dès leur première année** s'ils le souhaitent, et ainsi avoir une deuxième année plus légère. La demande doit être faite par le biais d'un formulaire de "Demande

d'ajout d'unités d'enseignement au PAE" disponible, à la rentrée académique et une fois leur inscription finalisée, sur leur [Espace personnel](#) (accessible via le site internet de la Faculté).

A l'inverse, les étudiants qui le souhaitent peuvent alléger leur deuxième année et demander une diminution du nombre de crédits (minimum 60 crédits par an) pour étaler leurs études sur 3 ans. La demande est à introduire par le biais du formulaire ad hoc, également disponible à la rentrée académique [sur leur Espace personnel](#).